

## **Projet de ZAC - «Portes de Vesoul» - Bilan de la concertation préalable**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : En application de la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 1998, la Ville de Besançon a lancé la concertation préalable à la création d'une ZAC à vocation d'activités.

Cette ZAC d'environ 30 hectares est située au Nord/Ouest de Besançon. Elle est axée sur la partie septentrionale de la rue de Vesoul et est limitée au Nord par l'échangeur de la voie de contournement, au Nord/Ouest par le coteau des Gravieres Blancs, à l'Ouest par le Chemin de l'Escale, au Sud par le Chemin des Founottes et le CES Camus et à l'Est par la zone urbanisée du Chemin des Torcols et la future voie de contournement Est de Besançon.

A l'initiative de la Ville de Besançon, ce projet de ZAC prolonge et achève la démarche urbaine développée sur le Parc Scientifique et Industriel.

Les objectifs retenus pour cette ZAC sont les suivants :

- 1 - Organiser et structurer l'entrée de la Ville et du PSI,
- 2 - Créer une zone d'activités commerciales, artisanales et de services,
- 3 - Accompagner l'aménagement de la voie de contournement et étudier la possibilité de créer une halte ferroviaire et d'échange intermodal de circulation ainsi que la réorganisation des accès au Collège Camus.

Afin de mener à bien cette concertation préalable, un panneau d'information a été mis en place sur le site, des avis ont été insérés dans la presse locale, régionale et municipale, un plan du secteur d'études, des photographies et une notice explicative ont été exposés en Mairie (Service Urbanisme).

De plus, une réunion publique a permis de recueillir l'avis des personnes concernées par le projet de la Ville.

Les techniciens, à disposition du public, ont donné les renseignements nécessaires. Un registre a été également mis à disposition à partir du 6 mai 1998.

Les remarques exprimées verbalement ou inscrites au registre (au nombre de 16) ont porté essentiellement sur :

### **1 - La remise en cause de «Besançon Ville Verte»**

La majorité des pétitionnaires déplorent la remise en cause des espaces naturels du site par l'urbanisation et par là même l'image de «Besançon Ville Verte». Entre autres, le souhait est exprimé de conserver l'espace vert «tampon» au pied du versant Nord du Chemin des Founottes.

### **2 - La programmation envisagée sur la future ZAC**

Une opposition forte est exprimée contre un projet d'urbanisme qualifié de dense, à vocation d'activités remettant en cause les logements existants sur le site. En règle générale des hypothèses de développement à caractère résidentiel sont souhaitées : pavillonnaire pour certains, petits collectifs pour une association. Certains propriétaires souhaitent conforter leur implantation industrielle ou de service sur ce site. Des demandes d'implantation de services ou de commerces faites par des promoteurs ou directement par des propriétaires sont parvenues à la Mairie de Besançon par courrier.

### **3 - La situation des habitations actuelles**

Les habitants, qui se sont exprimés, ne souhaitent pas quitter la maison qu'ils occupent depuis de nombreuses années. Des problèmes humains, sociaux et financiers ont été largement exposés. Certains souhaitent que la vocation d'habitat soit confortée et principalement sur le Chemin de la Combe Noire.

### **4 - La desserte véhicules, cycles, piétons et transport en commun**

Il est demandé de créer une continuité dans le réseau des déplacements des cycles depuis le centre-ville. Une crainte est ainsi exprimée quant à l'effet dissuasif de la rocade par rapport à l'usage du transport en commun (SNCF) et du point de vue du trafic intensifié par un urbanisme trop dense en activité.

Les réponses qui seront apportées par le projet aux différentes questions sont :

#### **1 - La remise en cause de «Besançon Ville Verte»**

Le projet de ZAC est conforme aux orientations du POS. La zone 1NA de celui-ci est prévue à l'urbanisation. Le plan de la nouvelle ZAC intégrera la constitution d'une «trame verte» structurant l'entrée de la Ville, accompagnant la voie de contournement en cours de réalisation et intégrant au mieux les espaces boisés significatifs.

#### **2 - La programmation envisagée sur la future ZAC**

Le positionnement du site à la croisée de la Rue de Vesoul et de la voie de contournement dont l'impact n'est pas encore perçu «dans sa réalité» par les habitants, rend difficile le maintien de certaines résidences prises dans la mouvance des circulations des entreprises en place et à venir. La Ville souhaite utiliser l'impact de l'échange avec la rocade pour structurer son entrée Nord, conforter son développement économique en direction du PSI et répondre à une forte demande d'implantation de services et d'entreprises. Un secteur à vocation résidentielle sera étudié dans le cadre du futur PAZ.

#### **3 - La situation des habitations actuelles**

Comme cela a été signalé dans le point n° 2 «programmation de la future ZAC», il est difficile au vu de l'environnement général actuel et futur de conserver certaines habitations. Un site destiné à l'habitat protégé des nuisances sera proposé dans le cadre de l'étude de la ZAC. Il pourra constituer une solution de remplacement pour les habitants qui souhaitent s'installer sur le quartier.

#### **4 - La desserte véhicules, cycles, piétons et transport en commun**

L'aménagement routier desservant la voie de contournement nécessitera une hiérarchisation des trafics sur l'ensemble des voies du site.

L'accès à l'Entreprise JEANTET sera réorienté sur la rue de Vesoul.

La desserte du Collège Camus sera elle aussi réorganisée de manière à assurer une meilleure sécurité pour l'accès des piétons et des transports en commun.

L'étude du PAZ intégrera la problématique du déplacement des cycles et des piétons, de la liaison intermodale entre la route, le transport en commun et la halte ferroviaire en relation avec les études du PDU.

Malgré la problématique du départ et du relogement de certains habitants, le bilan de la concertation préalable ne remet pas en cause la nature du projet proposé.

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver le bilan de la concertation préalable et à poursuivre l'étude de cette zone d'aménagement.

«**M. ANTONY** : Sur cette zone, nous devons organiser l'activité en relation avec les ambitions que nous avons toujours affichées en terme d'entrée de ville pour la capitale régionale. Il faut être ambitieux pour faire une belle entrée de ville et en même temps y installer des activités qui seront plutôt de l'artisanat, des services, du tertiaire, du commerce».

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 27 septembre 1999.*